



FORMATION

Calendrier formation continue pour 2012-2013

Le département Formation de la Fédération française de tir vous présente les formations continues ouvertes au niveau national pour 2012-2013 :

Intitulé	Lieu	Durée	Dates	Prérequis	Responsable
Formation n°1 : « <i>Certificat de spécialité armes anciennes</i> »	Versailles	16 heures (2 jours et demi avec un week-end)	16-18.11.2012	Initiateurs de club	Jacques Mallarmé (06 82 12 87 18) et Jean-Pierre Bonnet (06 11 96 16 06)
Formation n° 2 : « <i>Certificat de spécialité arbalète field</i> »	Romainville	14 heures (1 week-end)	15-16.12.2012	Initiateurs de club	Yves Lejard (06 81 81 55 94) et Jacques Brulet (06 16 33 43 55)
Formation n° 3 : « <i>Unité de formation renforcement de la confiance en soi</i> »	Fleury-les-Aubrais	16 heures (2 jours et demi avec un week-end)	15-17.03.2013	BFE 1 ^{er} degré	Martine Guépin (06 14 58 78 43)
Formation n° 4 : « <i>Certificat de spécialité écoles de tir Cibles Couleurs</i> »	Alençon	29 heures (2 week-ends)	16-17.03.2013 et 13-14.04.2013	Initiateurs de club	Jean-Pierre Cueyssac (06 15 13 17 24) et Guy Cornilleau (06 80 16 02 96)
Formation n° 5 : « <i>Unité de formation adaptation des crosses pistolet 10 m</i> »	Bordeaux (CNF Creps de Talence)	16 heures (2 jours et demi en semaine)	01-03.04.2013	BFE 1 ^{er} degré	Philippe Héryère (06 15 94 17 86)



FORMATION

Modalités pratiques :

Frais pédagogiques : ils s'élèvent à 50 € par stagiaire à régler lors de l'inscription par chèque à l'ordre de la FFTir.

Hébergement et restauration : la FFTir propose et prend à sa charge un hébergement en chambre double en hôtel. Si le stagiaire désire être en chambre individuelle, il devra le signaler lors de son inscription et joindre un montant de 15 € par nuit en plus des frais pédagogiques. La restauration pendant le stage est à la charge de la FFTir.

Frais de déplacement : ils sont à la charge des stagiaires. Les clubs et les ligues peuvent cependant participer à ces frais selon leurs propres modalités d'aides. Des aides sont en effet attribuables pour la formation de l'encadrement technique lors des demandes annuelles dans le cadre des subventions du CNDS.

Coupon-réponse à retourner à la FFTir 38, rue Brunel 75017 PARIS

à l'attention d'Annick Collignon (secrétariat Formation FFTir) : acollignon@fftir.org

✂.....

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Diplôme : _____

Souhaite participer à la formation :

- Certificat de spécialité armes anciennes
- Certificat de spécialité arbalète field
- Unité de formation renforcement de la confiance en soi
- Certificat de spécialité écoles de tir Cibles Couleurs
- Unité de formation adaptation des crosses pistolet 10 m

Hébergement souhaité :

- Chambre double
- Chambre individuelle



FORMATION

Formation n° 1 : certificat de spécialité armes anciennes

Objectif : s'approprier les compétences permettant l'encadrement des disciplines armes anciennes.

Dates : le stage se déroule du vendredi 16 au dimanche 18 novembre 2012.

Lieu : Tir National de Versailles – 2, route de Saint-Cyr – 78000 VERSAILLES – Tél. : 01 39 50 12 19.

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 50 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 16 novembre 2012 de 14 h 00 à 18 h 00 ;
- samedi 17 novembre 2012 de 9 h 00 à 18 h 00 ;
- dimanche 18 novembre 2012 de 9 h 00 à 16 h 00.

Le programme de la formation est articulé en UC (Unités de compétences) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto-formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type "FOAD" (Formation ouverte et à distance). Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur étant similaire à celui de l'animateur et de l'initiateur de club.

Les différentes UC :

- UC1 : compétences à promouvoir la discipline ;
- UC2 : compétences à organiser la sécurité de la pratique et des pratiquants ;
- UC3 : compétences à faire découvrir et initier la discipline ;
- UC4 : compétences à organiser un apprentissage ;
- UC5 : compétences à organiser une compétition ;



FORMATION

- UC6 : compétences à connaître le coulage des ogives en plomb.

Les thèmes développés :

- le règlement MLAIC et les diverses disciplines (leur spécificité, son historique, son organisation, sa place au sein de la FFTir) ;
- la sécurité passive et active au pas de tir ;
- les notions indispensables sur le rechargement et l'entretien des armes ;
- rappel des fondamentaux du tir de précision : pistolet, parabine debout et couchée ;
- rappel des outils pédagogiques du formateur ;
- rappel sur l'organisation, d'un exercice, d'une séance, d'un programme d'entraînement ;
- transfert des fondamentaux du tir de précision aux disciplines Armes Anciennes ;
- préparation et conduite des séances en armes anciennes, les conseils à destination des encadrants ;
- application au pas de tir 25/50 m, évaluation des stagiaires en formation continue.
- mise en situation d'apprentissage ;
- le comportement du moniteur, adapté à la sécurité spécifique liée à l'utilisation de la poudre noire ;
- l'arbitrage ;
- questionnaire écrit sur le contenu du stage.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir armes anciennes, soit arme de poing : pistolet à percussion (Kuchenreuter) ou revolver (Mariette ou Colt), soit arme longue à percussion (Vetterli ou Whitworth), ainsi que leur passeport formateur pour validation de la formation continue. Pour les personnes ne possédant pas de matériel de tir, quelques armes seront mises à leur disposition.

Critères de sélection : 15 places sont ouvertes au niveau national. Seront retenus en priorité les formateurs ayant une antériorité dans la pratique de l'arme ancienne et possédant les prérequis : photocopie du diplôme d'initiateur de club.

Prérequis : le brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'entrée en formation, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Le candidat doit joindre à son dossier d'inscription un projet personnel d'encadrement. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 2 novembre 2012.

Formateurs : Jacques Mallarmé et Jean-Pierre Bonnet.



FORMATION

Formation n° 2 : certificat de spécialité arbalète field

Objectif : s'approprier les compétences permettant l'encadrement du tir à l'arbalète field.

Dates : le stage se déroule les samedi 15 et dimanche 16 décembre 2012.

Lieu : 1^{re} compagnie d'arbalétriers – 37, rue de la Libre Pensée – 93230 ROMAINVILLE – Tél. : 01 48 75 00 25.

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive des candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 50 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : les cibles sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- samedi 15 décembre 2012 de 9 h 00 à 18 h 30 ;
- dimanche 16 décembre 2012 de 8 h 30 à 16 h 30.

Le programme de la formation est articulé en UC (Unités de compétence) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisé en auto-formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type "FOAD" (Formation ouverte et à distance). Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (technique et sécurité spécifique) ; le rôle institutionnel du formateur étant similaire à celui de l'animateur et de l'initiateur de club.

Les différentes UC :

- UC1 : compétences à promouvoir la discipline ;
- UC2 : compétences à organiser la sécurité de la pratique et des participants ;
- UC3 : compétences à faire découvrir et initier la discipline ;
- UC4 : compétences à organiser un apprentissage.



FORMATION

Les thèmes développés :

- le règlement IAU et les différentes disciplines (arbalète match/arbalète field) ;
- la sécurité spécifique aux arbalètes (législative, réglementaire et opérationnelle) ;
- la notion de balistique extérieure ;
- les notions indispensables à la réalisation des cordes et des flèches ;
- rappel sur les bases du fonctionnement physiologique et psychologique de l'être humain (entraînement, alimentation, repos) ;
- rappel des fondamentaux du tir debout ;
- rappel des outils pédagogiques du formateur ;
- rappel sur l'organisation d'un programme d'entraînement, d'une séance, d'un exercice ;
- rappel des règles d'arbitrage ;
- application au tir en salle (10 m école de tir) ;
- mise en situation et évaluation des stagiaires ;
- évaluation des stagiaires à l'encadrement de tirs en extérieur (IR900) ;
- questionnaire écrit sur le contenu du stage.

Matériel requis : Les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à l'arbalète field équipé pour le tir en salle, ainsi que leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national. Seront retenus en priorité les formateurs ayant une antériorité dans la pratique de l'arbalète field en compétition et possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'initiateur).

Prérequis : le brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'entrée en formation, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Le candidat doit joindre à son dossier d'inscription un projet personnel d'encadrement de la discipline arbalète field soutenu par le club support. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 25 novembre 2012.

Formateurs : Yves Lejard et Jacques Brulet.



FORMATION

Formation n° 3 : unité de formation renforcement de la confiance en soi

Objectif : le thème principal de cette action de formation continue est centré sur la préparation mentale. Comment construire la confiance en soi au travers de la technique de tir ? Comment la renforcer ? Comment tirer le meilleur parti de ses propres connaissances ?

Dates : le stage se déroule du vendredi 15 au dimanche 17 mars 2013.

Lieu : Centre de tir régional – 154, rue des Fossés – 45400 FLEURY-LES-AUBRAY – Tél. : 02 38 83 50 62.

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 50 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 15 mars 2013 de 14 h 00 à 18 h 00 ;
- samedi 16 mars 2013 de 9 h 00 à 18 h 00 ;
- dimanche 17 mars 2013 de 9 h 00 à 16 h 00.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m ainsi que leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : le stage est ouvert seulement à 15 personnes. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'entraîneur fédéral 1^{er} degré).

Date limite d'inscription : 3 février 2013.

Formatrice : Martine Guépin.



FORMATION

Formation n° 4 : certificat de spécialité écoles de tir Cibles Couleurs

Objectif : s'approprier les compétences permettant l'encadrement des disciplines écoles de tir ainsi que l'utilisation du dispositif Cibles Couleurs.

Dates : le stage se déroule sur deux week-ends, les samedi 16 et dimanche 17 mars 2013, samedi 13 et dimanche 14 avril 2013.

Lieu : ATCP Alençon – Plaine des Jeux de Perseigne – 61100 ALENÇON – Tél. : 02 33 29 70 45.

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 50 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et les munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- samedi 3 mars 2013 de 9 h 00 à 18 h 00 ;
- dimanche 4 mars 2013 de 9 h 00 à 17 h 30 ;
- samedi 14 avril 2013 de 9 h 00 à 17 h 30 ;
- dimanche 15 avril 2013 de 9 h 00 à 16 h 30.

Le programme de la formation est articulé en UC (Unités de compétences) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto-formation (envoi de documents en amont du stage sur le dispositif Cibles Couleurs) ou en formation de type "FOAD" (Formation ouverte et à distance). Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur étant similaire à celui de l'animateur et de l'initiateur de club.

Les différentes UC :

- UC1 : compétences à promouvoir la discipline ;
- UC2 : compétences à organiser la sécurité de la pratique et des pratiquants ;



FORMATION

- UC3 : compétences à faire découvrir et initier la discipline ;
- UC4 : compétences à organiser un apprentissage ;
- UC5 : compétences à organiser une compétition de club.

Les thèmes développés :

- l'école de tir :
 - o son historique, son organisation, sa place dans les structures, ses rapports avec les parents, les jeunes,
- savoir technique :
 - o rappel des fondamentaux ;
 - o connaissance règlement Gestion sportive de l'EDT,
- savoir faire technique :
 - o technique de base : carabine debout, couchée, genou et adaptée à l'EDT, pistolet précision, vitesse et 3 x 7,
- savoir faire pédagogique :
 - o rappel et application programme Cibles Couleurs ;
 - o préparation et conduite des séances de l'EDT, les conseils à destination des encadrants,
- savoir-faire faire et savoir faire évoluer :
 - o application au pas de tir 10 m pour les différentes catégories de l'EDT, évaluation des stagiaires en formation continue ;
 - o mise en situation d'apprentissage ;
 - o sensibiliser les moniteurs EDT à motiver des jeunes pour accepter des tâches au sein de l'EDT et de les préparer à l'encadrement (animateur à partir de 16 ans) ;
 - o proposer à des jeunes de l'EDT (minime) de devenir : « jeune référent Cibles Couleurs »,
- savoir évaluer :
 - o préparation par les stagiaires des passages de niveau pour les différentes catégories de l'EDT.
- savoir être :
 - o comportement du moniteur : pédagogie adaptée aux enfants, caractéristiques de la tranche d'âge 8/12 ans et de la tranche d'âge 13/16 ans et ses incidences pédagogiques ;
 - o animation d'une EDT : les outils pédagogiques et les jeux ;
 - o l'homogénéité d'un groupe : avantage ou inconvénient ? ;
 - o arbitrage et EDT,
- questionnaire écrit sur le contenu du stage.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m ainsi que leur passeport formateur pour validation de la formation continue.



FORMATION

Critères de sélection : 15 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis : photocopie du diplôme d'initiateur de club).

Prérequis : le brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'entrée en formation, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Le candidat doit joindre à son dossier d'inscription un projet personnel d'encadrement. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à la présentation d'un niveau de pratique dans la discipline (copie de palmarès départemental attestant d'un niveau de pratique) et suite à l'engagement d'inscription à la formation d'initiateur. Les candidats devront connaître le dispositif « Cibles Couleurs » (appropriation du guide du formateur).

Date limite d'inscription : 10 février 2013.

Formateurs : Jean-Pierre Cueyssac et Guy Cornilleau.



FORMATION

Formation n° 5 : unité de formation adaptation des crosses pistolet 10 m

Objectif : s'approprier les compétences permettant d'adapter une crosse de pistolet 10 m à la main et à la position d'un tireur.

Dates : le stage se déroule en semaine, du lundi 1^{er} au mercredi 3 avril 2013.

Lieu : Centre National Formation FFTir – Creps de Talence – 653, cours de la Libération 33405 TALENCE Cedex –
Tél. : 05 56 04 37 26.

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 50 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : le matériel pour travailler sur les crosses (outillage, limes électriques et fournitures pâte à crosse, liège, etc.) est fourni par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- lundi 2 avril 2013 :
 - o de 14 h 00 à 15 h 30 (théorie et diagnostic crosse) ;
 - o de 16 h 00 à 17 h 00 (mise en pratique évaluation des crosses),
- mardi 3 avril 2013 :
 - o de 9 h 30 à 12 h 30 (pratique travail des crosses) ;
 - o de 14 h 00 à 17 h 00 (suite pratique travail des crosses),
- mercredi 4 avril 2013 :
 - o de 9 h 00 à 12 h 30 (suite pratique et évaluation crosses) ;
 - o de 14 h 00 à 16 h 00 (théorie et règlements crosse, bilan formation).

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m ainsi qu'avec une crosse pouvant être adaptée à leur main et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : le stage est ouvert seulement à 6 personnes. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'entraîneur fédéral 1^{er} degré).



FORMATION

Date limite d'inscription : 10 mars 2013.

Formateur : Philippe Héyère.